

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1400

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

420 747 990 RCS Bordeaux.

DPVI.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 37000.00 EUR.

Adresse : 8, Allée Joachim du Bellay, 33260 La Teste-de-Buch.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : DPVI, Société à responsabilité limitée au capital de 37 000 euros, Siège social : LA TESTE DE BUCH (33260) 8 allée Joachim du Bellay, 420 747 990 RCS BORDEAUX D.P.F., Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, Siège social : LA TESTE DE BUCH (33260) 8 allée Joachim du Bellay, 882 143 522 RCS BORDEAUX Avis de projet de fusion – traité de fusion par voie d'absorption de D.P.F. par DPVI 1. Evaluation de l'actif et du passif de DPF, absorbée, dont la transmission à DPVI (absorbante) est prévue : - Montant de l'actif : 916 036 euros - Montant du passif : 1 088 610 euros - Actif net : (172 574) euros 2. Augmentation du capital de DPVI société absorbante : DPVI société absorbante détenant la totalité des parts sociales de DPF société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant de la prime de fusion : 0 euros. 4. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 17 avril 2025 a été déposé le 17 avril 2025, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux..